

<https://divergences.be/USA-Pourriture-et-reforme.html>



# USA Pourriture et réforme

- Aujourd'hui - 2026 - juillet-Aout 2026 -

Date de mise en ligne : mardi 30 juin 2026

---

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

---

### Origine [Dissent mag](#)

Entretien avec David Bateman et Julie C. Suk sur l'état de la démocratie américaine en 2026. Été 2026

*Traditionnellement, les anniversaires remplissent deux fonctions. Ils nous permettent de faire le point sur notre situation actuelle et de célébrer ce qui a été accompli au fil du temps. Le 250e anniversaire de la Déclaration d'indépendance arrive à un moment difficile de l'histoire complexe du pays, ce qui donne à ce dernier le sentiment d'être déplacé. Il semblait plutôt préférable de profiter de l'occasion pour considérer notre situation actuelle et réfléchir à la manière de l'améliorer. Julie C. Suk et David Bateman, respectivement professeurs de droit et de gouvernement, ont beaucoup écrit et réfléchi profondément à toutes les façons dont les institutions gouvernementales américaines ne nous servent pas bien. Nous avons parlé en avril de notre passé antidémocratique, de notre présent antidémocratique et de notre éventuel avenir démocratique.*

â€” Patrick Iber

[<https://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L400xH300/1778183040batemanandsuklarge-b0d5b.jpg>]

Patrick Iber : Commençons par un diagnostic. Nous sommes à 250 ans de l'expérience démocratique américaine, avec toutes ses limites et ses contradictions. Quelle est la santé de notre démocratie en 2026 ?

David Bateman : C'est extrêmement malsain. Nous ne sommes pas encore un régime autoritaire compétitif, mais nous sommes proches du seuil. Nous avons assisté à un recul spectaculaire, à une dégradation des contrôles démocratiques et constitutionnels, et une profonde pourriture tant de l'ordre constitutionnel que des structures institutionnelles plus politiques qui maintiennent en place un régime démocratique sain. Je ne pense pas que l'Amérique ait jamais été un régime démocratique particulièrement sain, mais à l'heure actuelle, la pourriture est au sommet. Nous sommes donc dans une très mauvaise situation.

Julie C. Suk : Je suis d'accordâ€”et je suis également d'accord que ce n'est pas seulement un incident qui a commencé il y a un an. Il y a eu un dysfonctionnement dans la plupart des institutions créées par la Constitution pour contrôler le pouvoir et permettre au peuple de contrôler ou de consentir à être gouverné.

Iber : Le dernier rapport sur la démocratie du V-Dem Institute indique que les États-Unis sont dans un processus de détérioration plus rapide que n'importe quelle autre démocratie ces derniers temps, mettant de côté les coups d'État militaires à l'ancienne. Que se passe-t-il ? Et en quoi ce que nous vivons maintenant est-il différent du passé ? Le Sud Jim Crow comptait des enclaves autoritaires infranationales ; à certains égards, la démocratie américaine n'a pas plus de 1965.

Bateman : C'est différent à bien des égards. Jim Crow s'est appuyé sur la privation du droit de vote et sur une série de manipulations institutionnelles, ainsi que sur la violence pure et simple, pour sécuriser ce qui était en réalité des États à parti unique. Celles-ci étaient compatibles avec un type de structure démocratique très limitée au niveau fédéral. Je ne veux pas dire que les États-Unis avaient une démocratie fonctionnelle, car environ un dixième de la population était effectivement privée de ses droits, et un tiers du pays avait effectivement un système de parti unique en raison d'institutions délibérément truquées. Mais au niveau national, à une grande exception près en 1860, nous n'avons eu aucun doute réel sur le transfert du pouvoir depuis 1800. Cette idée très minimale d'une démocratie â€”lorsque les perdants perdent, ils quittent leurs fonctionsâ€” est devenue de plus en plus contestée ces dernières

années.

Ce qui est distinct en ce moment, c'est que l'assaut contre la démocratie se produit au sommet, moins par la manipulation électorale (bien que des efforts aient été faits) que par le recours aux institutions du gouvernement fédéral pour contraindre la société civile. Les exemples incluent les menaces proférées par la Commission fédérale des communications contre les radiodiffuseurs, le soutien du gouvernement aux alliés qui contrôlent les principaux réseaux d'information et les efforts visant à contraindre les universités. Tout cela est conforme à l'ensemble plus large de reculs démocratiques que nous observons à l'échelle mondiale.

Suk : Une chose à laquelle nous assistons, ce sont des évolutions constitutionnelles qui ont donné le feu vert à la montée du pouvoir exécutif. Il existe certainement des arguments selon lesquels Donald Trump viole la Constitution chaque jour. Mais les évolutions du droit constitutionnel qui ont produit une doctrine visant à accroître le pouvoir exécutif et à limiter la capacité du Congrès à agir comme un contrôle sur l'exécutif sont des conditions de base importantes. En plus de la Cour suprême qui annule les lois du Congrès à divers moments, diminuant ainsi sa capacité à contrôler le président, la Cour suprême reste également à l'écart du découpage partisan des circonscriptions, ce qui affecte le type de Congrès que nous recevons et sa probabilité de contrôler les abus de pouvoir. C'est pourquoi je ne vois pas ce qui se passe actuellement comme un effondrement soudain de la démocratie, mais comme la conséquence d'un déclin qui se produit pour des raisons que nous pouvons expliquer.

Iber : Par le biais du mouvement juridique conservateur ou d'autres facteurs ?

Suk : Je ne pense pas que tout cela soit dû au fait que le mouvement juridique conservateur a promu une théorie exécutive unitaire. Avant que la théorie de l'exécutif unitaire ne s'installe réellement, nous assistons à la montée de la suprématie judiciaire. Je dirais que des cas comme *Brown c. Conseil de l'éducation* et *Roe c. Wade* étaient aussi responsables de la montée de la suprématie judiciaire que les conservateurs qui les ont précédés, comme le juge en chef William Howard Taft dans les années 1920. Même si cela commence par les conservateurs, je ne pense pas que le mouvement juridique conservateur soit responsable de l'ouverture de la porte au type d'abus de pouvoir qui sont désormais rendus possibles.

Iber : Le regretté politologue Juan Linz a parlé des faiblesses des systèmes présidentiels. Ils créent de multiples sources d'autorité légitime ; le Congrès pourrait être considéré comme incarnant l'autorité démocratique du peuple, mais le président le pourrait aussi, et lorsqu'ils entrent en conflit, on assiste souvent à des ruptures démocratiques. Ce que nous vivons actuellement est-il une sorte de résolution du problème de Linz ? Vous n'avez pas besoin de la rupture institutionnelle si vous contrôlez toutes les branches du gouvernement.

Bateman : J'apprécie que vous évoquiez Linz, dont l'argument est qu'il s'agit de deux autorités distinctes et irréconciliables, et qu'il n'y a aucun moyen de sortir de l'impasse par des moyens constitutionnels. Les systèmes parlementaires ont le vote de censure. Tu retournes vers le peuple. Dans les systèmes présidentiels, la seule façon de revenir au peuple est de recourir efficacement à des mesures supplémentaires revendications constitutionnelles à l'autorité du peuple.

En fait, je ne pense pas que ce soit le problème ici, car je ne pense pas que nous ayons une crise constitutionnelle dans ce pays. Nous avons un déclin constitutionnel, un déclin démocratique, un recul démocratique, mais une crise dans laquelle le Congrès avait la capacité et la volonté d'agir, ce serait en fait un contrôle important sur ce que nous voyons. Et pour relier cela au point de vue de Julie, le Congrès a considérablement élargi le pouvoir exécutif, à partir de l'ère progressiste, par grandes rafales. Mais presque toutes ces expansions du pouvoir exécutif se sont accompagnées d'une expansion du pouvoir du Congrès de dire unilatéralement non. Cela a été annulé par la Cour suprême en 1983 *INS c. Chadha*. Cette affaire a aboli ce qu'on appelait le "veto législatif", qui permettait au Congrès à€"parfois même à une seule chambreà€" d'opposer son veto aux mesures administratives dans les domaines où le

Congrès avait donné autorité au président. Cela ne semblait pas avoir beaucoup d'importance dans l'immédiat, mais cela a profondément modifié l'équilibre à long terme entre les branches. Nous nous trouvons désormais dans une situation dans laquelle le président peut agir unilatéralement, souvent en utilisant les pouvoirs que le Congrès lui a délégués. Mais le Congrès ne peut pas agir unilatéralement en réponse, sauf par la méthode très brutale et impopulaire consistant à ne pas adopter de projets de loi de crédits et à déclencher une fermeture du gouvernement, ou par le processus de surveillance doux et facilement ignoré. Tout effort législatif visant à contraindre le président nécessite que celui-ci signe. C'est devenu une branche beaucoup moins efficace en conséquence.

Aucun des différents contrôles dont nous disposons sur le pouvoir exécutif — un système judiciaire indépendant, des procureurs spéciaux, des normes protégeant l'indépendance des procureurs généraux — n'est parfait. Cependant, lorsque toutes ces institutions ont décidé d'être en phase avec un président qui enfreindrait la loi, la seule solution plausible dont nous disposons dans le cadre de notre ordre constitutionnel actuel est le Congrès. Et si le Congrès n'y parvient pas — en raison des seuils élevés d'action du Congrès, de sorte qu'il faut des supermajorités pour faire passer des lois sur l'opposition du président —, alors cela n'arrivera pas.

Iber : Il faut attendre les prochaines élections et espérer qu'elles seront libres et équitables.

Bateman : Et les élections pourraient très bien être libres et équitables. L'une des choses que nous avons constatées dans le recul démocratique mondial est que la qualité des élections a amélioré. Les élections sont probablement mieux administrées en Turquie aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a vingt ans. Et malgré tout, 2020 a probablement été l'une des élections les mieux administrées de l'histoire américaine ; 2024 aurait peut-être été encore meilleure. Le retour en arrière dans le monde ne se fait pas principalement par le biais de fraudes électorales ; il se fait principalement par la contrainte exercée sur la société civile, créant ainsi un processus injuste bien avant la tenue des élections.

Iber : Il est facile d'imaginer qu'une personne ayant une personnalité différente de celle de Trump n'agirait pas exactement comme elle l'a fait, même si elle était du même parti. C'est un être humain très inhabituel. Mais il révèle les faiblesses du système qui l'ont précédé. Les Américains ont tendance à être très attachés à leur Constitution, à supposer qu'il existe un génie inhérent à l'ordre dans lequel nous vivons. Je me demande si Trump ouvre un espace pour reconsidérer cette prémisse fondamentale. Quelles caractéristiques un système démocratique serait-il meilleur que celui qui existe aux États-Unis ?

Suk : Trump étend le pouvoir exécutif et adopte des mesures oppressives par le biais de décrets ayant une argumentation juridique. (Cela ressemble aux autocrates d'ailleurs qui sont responsables du recul démocratique de ce siècle.) Par exemple, de nombreux juges ont déclaré, à première vue, que le décret exécutif sur le droit de naissance à la citoyenneté était manifestement inconstitutionnel. Mais si vous lisez le décret, il commence par un raisonnement juridique, prétendant adopter, plutôt que bafouer, le texte du quatorzième amendement. Pour prendre un autre exemple, Trump licencie beaucoup de gens et affirme que les efforts du Congrès pour restreindre son autorité à le faire violent diverses dispositions de l'article II de la Constitution.

Nous pouvons dire que Trump viole la loi de manière flagrante, mais la loi a également changé pour rendre plausible, selon les interprétations de la Cour suprême, qu'il ne viole pas réellement la loi de manière flagrante.

Nous avons l'une des Constitutions les plus courtes du monde. Beaucoup de ces questions sont consolidées par l'interprétation, en partie parce que la Constitution n'en parle pas beaucoup. Les constitutions modernes, y compris celles de la plupart des États des États-Unis, sont plus spécifiques en matière de conception institutionnelle. Et c'est peut-être ce dont nous avons besoin pour la démocratie complexe, vaste et multiraciale que nous sommes. Peut-être devrions-nous être plus explicites sur la manière dont ces institutions sont conçues, sur les pouvoirs dont elles disposent et sur ceux qu'elles n'ont pas.

Bateman : Nous avons probablement la Constitution la plus difficile à modifier au monde. Chaque État supplémentaire a rendu la tâche plus difficile, car cela augmente le nombre de points de veto. D'autre part, nous modifions constamment la Constitution par l'intermédiaire des tribunaux. Et les tribunaux disposent d'une énorme flexibilité, car nous reconnaissons que les décisions judiciaires sont le mécanisme par lequel nous nous adaptons à nos décisions courtes et concises, Constitution non spécifiée à l'immensité de l'empire américain et de l'État américain. La Cour utilise ce pouvoir, et nous lui en donnons le pouvoir, car nous considérons que modifier la Constitution elle-même est une tâche impossible. Si vous évoquez l'idée d'amender la Constitution par le biais de l'article V habituel, les gens se moqueront de vous.

Iber : Je voudrais souligner le point que vous venez de souligner : la Constitution est constamment modifiée par les tribunaux. Je ne pense pas que ce soit une compréhension commune du fonctionnement du système juridique américain, mais dès que vous le dites, il est clair que c'est le cas. Julie, je sais que c'est un domaine sur lequel vous avez travaillé ; vous avez soutenu qu'il y avait ici une mauvaise interprétation de la difficulté de modifier la Constitution.

Suk : Quand les gens disent "difficile", ils parlent du seuil de supermajorité. Les deux tiers des chambres du Congrès et les trois quarts des assemblées législatives des États doivent ratifier les amendements. C'est difficile. Mais nous devrions également nous concentrer sur la manière dont le processus d'amendement constitutionnel fédéral prévu à l'article V exclut réellement les citoyens. Il est possible d'avoir des propositions qui passent par une convention constitutionnelle, mais vous n'obtenez pas de convention constitutionnelle en vertu de l'article V à moins que les deux tiers des législatures des États n'envoient une pétition au Congrès, et puis le Congrès en demande un. Nos institutions représentatives élues sont les gardiennes de l'amendement constitutionnel, et si vous pensez que ces institutions ne sont plus représentatives et qu'elles procèdent à un découpage électoral pour consolider leur propre pouvoir, c'est un véritable problème. Au niveau des États, il existe des processus d'initiative et de référendum où les citoyens peuvent contourner le pouvoir législatif en recueillant des signatures, mais nous n'avons rien de tel au niveau fédéral. Si ces institutions ne sont pas représentatives, nous n'avons aucun moyen de modifier légalement la Constitution par l'article V. Nous aurions besoin d'une révolution.

Iber : Certaines réformes sont devenues communément acceptées par les libéraux, comme la création d'un État pour Washington, DC et Porto Rico, ou la fin de l'obstruction parlementaire. C'est le genre d'idées qui semblent être sur la table. Et ils apporteraient certainement, au moins à court terme, certains types d'avantages partisans qui permettraient de remédier à une partie de la mauvaise répartition du Sénat. Ces idées sont-elles suffisantes ? Ou devrions-nous réfléchir à des réformes structurelles plus profondes ?

Suk : Je ne pense pas qu'à ce stade, quelques votes supplémentaires au Sénat feront une énorme différence dans les politiques que vous souhaitez que le Congrès adopte. Le Sénat est globalement mal réparti, mais la Constitution rend impossible de changer cela, même par un amendement à l'article V, parce que l'article V stipule que le suffrage égal des États ne peut pas être modifié par les deux tiers du Congrès et les trois quarts des législatures des États. Chaque État dont le suffrage égal serait affecté devrait consentir à ce changement, et il est difficile d'imaginer que des États qui perdraient une partie de leur représentation accepteraient une telle chose. Une autre option consiste simplement à abolir le Sénat. Cela ne nécessiterait qu'un amendement normal à l'article V.

Il y a de grands défis à relever pour y parvenir. Il faut amener le peuple américain à un point où il reconnaisse que ses institutions ne le servent pas bien. Mais dans la mesure où les institutions législatives seront démocratiques et proportionnellement représentatives, il semble que la seule façon légale de rendre le Sénat démocratique serait de l'abolir puis de le reconstituer par un amendement constitutionnel.

Bateman : Les Portoricains sont divisés sur la question du statut d'État. Je ne pense pas que nous devrions le proposer comme une solution aux désavantages électoraux des démocrates'. Le Parti républicain y serait

probablement compétitif, il ne profiterait donc même pas de manière fiable au parti pro-démocratie. Ce n'est pas une raison pour ne pas accorder le statut d'État, mais c'est une raison pour laquelle nous devrions le séparer des autres réformes qui pourraient immédiatement renforcer une coalition pro-démocratie.

Je suis favorable à l'élimination de l'obstruction parlementaire, mais le Sénat reste l'organe législatif le plus mal réparti au monde. Il y a d'autres réformes. Le Congrès, par exemple, pourrait exiger une représentation proportionnelle à la Chambre des représentants. Mais cela ne produirait pas nécessairement un système multipartite, car il y a une énorme pression de la part du collège électoral et du Sénat pour avoir deux partis. Si vous ne les réformez pas, la représentation proportionnelle à la Chambre n'aurait que des effets limités.

Julie a raison de dire que la meilleure façon d'y parvenir est de se débarrasser du Sénat. L'article V est un obstacle. Pouvons-nous y parvenir par d'autres voies ? Considérez quelque chose comme la loi sur le Parlement de 1911 au Royaume-Uni, qui stipulait que la Chambre des Lords pouvait retarder la législation sans y opposer son veto. Le Congrès pourrait-il adopter une loi modifiant les procédures internes du Sénat pour considérer que tout projet de loi qui lui parviendrait de la Chambre serait automatiquement adopté après une période définie ? Il y aurait des objections constitutionnelles évidentes. Mais si vous pouviez construire une coalition qui pourrait l'adopter en premier lieu, vous pourriez envisager de construire une coalition judiciaire qui pourrait y acquiescer. Le fait est que nous devons commencer à réfléchir de manière créative aux réformes.

Je pense que le problème n'est pas tant de persuader les gens de ne pas aimer les institutions. Je pense qu'ils n'aiment pas le Congrès. Ils n'aiment pas le président. Ils détestent de plus en plus la Cour suprême. Si vous proposiez de changer tous ces systèmes, ils diraient : "Bien sûr." Le problème est d'amener les gens à s'entendre sur la solution, et de les convaincre que c'est la conception, et non les gens, qui est le problème.

Iber : Vous avez évoqué l'objectif d'un système multipartite. Pouvez-vous expliquer pourquoi cela serait plus démocratique que le système bipartite que nous avons actuellement ?

Bateman : L'un des attraits d'un système multipartite est qu'il permet de contrôler l'extrémisme. J'étais à Marseille il y a quelques années pour les élections françaises. Si vous étiez dans un district plus à gauche, chaque centimètre carré était affiché avec des gauchistes et des centristes disant : "Votez contre les fascistes." Et si vous étiez dans un district centriste, vous aviez toutes ces affiches, en plus des affiches centristes, de gauche disant : "Oui, ce sont des néolibéraux, mais c'est important." Le bloc antifasciste s'est battu avec acharnement au premier tour, mais s'est coordonné au second en encourageant ses partisans à soutenir le parti antifasciste le plus viable. Vous pouvez faire ces choix dans un système multipartite.

Les systèmes multipartites permettent également aux partis de faire quelque chose qu'ils ont du mal à faire aujourd'hui, c'est-à-dire présenter ce que veulent réellement leurs membres et être responsables de ces postes. Je pense que l'un des plus gros problèmes de la politique américaine est qu'il y a très peu de choses qui incitent à la responsabilité. C'est un problème structurel.

Iber : Certaines des réformes qui ont été mentionnées produiraient probablement une réponse accusant les personnes qui les font avancer de promouvoir leur propre projet autoritaire. David, je sais que tu penses qu'il est possible de jouer dur en faveur de la démocratie, mais ce n'est certainement pas ce que Fox News va dire, et ce n'est peut-être même pas ce que CNN va dire. Comment devancer ce problème ?

Bateman : Toutes les réformes que nous pouvons envisager seront présentées comme une prise de pouvoir, et elles le seraient probablement. Il est rare que nous ayons réalisé une quelconque réforme politique dans ce pays sans l'aligner sur les priorités d'un intérêt majeur, généralement un parti politique. Nous aurons probablement besoin

d'une sorte de politique dure en faveur de la démocratie ou renforçant la démocratie : des réformes qui repoussent les limites d'un comportement politique acceptable ou brisent les normes démocratiques, mais qui produisent de nouvelles institutions susceptibles de stabiliser la démocratie à long terme. Et tout type de hardball pro-démocratie va être polarisant.

Suk : L'un des domaines auxquels j'ai le plus réfléchi est ce que nous pouvons faire à propos de la Cour suprême. C'est le sujet de mon prochain livre, *La Cour fantôme*, qui sortira en septembre. Nous avons déjà mentionné à quel point le Sénat est très mal réparti. Il dispose également de plus de pouvoir constitutionnel que la Chambre en ce qui concerne les tribunaux ; seul le Sénat vote sur les nominations judiciaires et les nominations de tous les autres fonctionnaires des États-Unis. C'est très anormal au niveau international. Si une institution comme la Cour suprême est chargée de légiférer constitutionnellement, il est totalement inacceptable que l'organe représentatif le plus mal réparti ait le seul mot à dire sur les nominations du président. Dans la plupart des autres pays, les deux chambres du pouvoir législatif bicaméral sont impliquées dans les nominations à la Cour qui tranche les grandes questions constitutionnelles. Les Américains doivent vraiment réfléchir à la création d'un autre tribunal, que j'appelle le tribunal fantôme. Cela pourrait être comme un cabinet fantôme â€œil n'a même pas besoin d'avoir de réel pouvoirâ€, mais vous pourriez constituer une institution au sein du Congrès qui agit presque comme le Bureau du conseiller juridique du Congrès Le ministère de la Justice, qui avait eu un réel impact dans les administrations présidentielles précédentes (il a été mis à l'écart sous Trump). Il s'agirait d'avocats et de juristes qui fourniraient au Congrès des avis juridiques indépendants sur la légalité et la constitutionnalité des actions du président. Personne au Congrès n'est actuellement prêt à défier les décisions de la Cour suprême ou à adopter une loi qui y fait ouvertement face. Pour que le Congrès ait la confiance nécessaire pour y parvenir, il a besoin de ses propres conseillers juridiques de haut niveau.

C'est difficile à faire parce que chaque fois que le Congrès a essayé d'être un peu inventif, la Cour suprême l'a invalidé. Le Congrès a tenté de créer une commission électorale où le président de la Chambre pourrait nommer certains membres, et cela s'est tenu en *Buckley c. Valeo* violer la clause de nomination, qui stipule que le président ne peut nommer les dirigeants des États-Unis qu'avec l'avis et le consentement du Sénat. Nous essayons donc de nous engager dans l'innovation institutionnelle dans une cage de contraintes. Mais même au sein de cette cage, il y a place à l'expérimentation de toute innovation institutionnelle qui implique le soft power, sans la force de la loi.

Nous devons considérer le droit comme ayant également du pouvoir en raison de sa créativité et de sa capacité à persuader. Nous devons créer des espaces de soft law qui ne seront pas annulés par les tribunaux. Le problème est que, très souvent, les membres du Congrès se demandent : "Pourquoi devrais-je gaspiller mon capital politique sur quelque chose qui ne sera même pas contraignant ?"

Bateman : Le Congrès peut déterminer ses propres procédures. Différents types de procédures internes du Congrès ont été inscrits dans la loi. C'est ainsi que nous avons le projet de loi de réconciliation, qui n'exige pas soixante voix au Sénat. Le Sénat pourrait dire : "Nous n'examinerons aucun candidat judiciaire qui n'ait pas également été approuvé par la Chambre des représentants." Il pourrait inscrire cela dans ses propres procédures, ou le Congrès pourrait adopter une loi fixant ces procédures.

Suk : Vous créez une procédure de vérification.

Bateman : Ce genre de choses, vous pouvez commencer à les faire. En raison du pouvoir dont dispose la Cour suprême, j'imagine qu'elle pourrait vouloir annuler cette mesure. Mais ce serait exagéré, et si vous parveniez à constituer une coalition pour y parvenir dès le départ, la Cour pourrait y réfléchir à deux fois.

Suk : Avant l'adoption du dix-septième amendement, qui est passé du choix des sénateurs par les législatures des États à des élections directes, De nombreuses législatures d'État avaient déjà commencé à organiser des élections

consultatives, de sorte que même si techniquement c'était la législature qui choisissait les sénateurs, elles organisaient effectivement des élections directes. Il y a donc beaucoup plus d'expérimentation que nous pourrions faire avec les organes consultatifs.

L'Irlande avait une interdiction draconienne de l'avortement dans sa constitution, qui a été ajoutée en 1983 en réponse à Roe c. Wade. Lorsqu'elle a finalement été abrogée en 2018, c'est parce que le Parlement a décidé d'organiser des assemblées citoyennes', pour diverses raisons et sur divers sujets, pendant des années. Même si les délibérations des assemblées' n'ont pas lié le Parlement, elles ont clairement montré que la population irlandaise n'était pas favorable à une interdiction de l'avortement aussi draconienne. Une fois que les citoyens se sont exprimés, le Parlement a dû proposer la possibilité d'abroger l'amendement lors du scrutin référendaire. Il vaut la peine d'expérimenter un peu pour au moins présenter l'information au public, qu'elle provienne d'un ensemble alternatif de juristes ou d'assemblées citoyennes'. Nous pourrions arriver à un point où il y aura suffisamment de pression politique pour que ceux qui exercent un pouvoir dur l'exercent différemment.

Iber : La mise en œuvre ou non de ces réformes dépendra dans une large mesure du type de leadership que les hommes politiques seront prêts à exercer. Lors des dernières élections, les arguments pro-démocratie semblaient être une défense des institutions actuelles. Certains, après les résultats des élections, ont conclu que la démocratie elle-même n'était pas une question gagnante. Je ne partage pas cette interprétation, mais je pense que nous devons combiner une vision démocratique avec la reconnaissance du fait que les gens ne sont pas satisfaits du fonctionnement de notre démocratie, et ils ne comprennent pas forcément pourquoi. Comment pouvons-nous élaborer un programme pro-démocratie qui ne vise pas à défendre le statu quo, mais à construire quelque chose de mieux ?

Bateman : Je ne pense pas que le résultat de 2024 soit la preuve que les Américains ne se soucient pas de la démocratie. Je pense que c'est la preuve que la démocratie telle que nous la concevons n'a pas la même signification pour la plupart des gens. Si vous regardez comment Trump s'est présenté en 2024, il a affirmé qu'il rétablissait la démocratie. Il est significatif qu'il ne nie pas le droit du peuple à gouverner. Il disait que la volonté réelle du peuple avait été fraudée.

Je suis d'accord qu'il y a beaucoup d'insatisfaction à l'égard des institutions, mais je ne pense pas que vous allez persuader les gens en parlant de démocratie, parce que la démocratie n'a pas de sens précis et convenu dans la vie des gens. Plutôt que de me concentrer sur le message, je préférerais me concentrer sur l'organisation et les institutions. Il faut épaissir les institutions intermédiaires dans la vie des gens ordinaires. Toutes les institutions intermédiaires du Parti démocrate ont effiloché leurs relations locales. Il y en a encore beaucoup, mais ils sont assez creux. Et même si c'est un peu vrai du côté républicain, c'est moins vrai ; les églises évangéliques, par exemple, sont beaucoup plus connectées avec leurs membres et sont capables de faire bouger les gens.

Je ne pense pas que ce changement viendra des partis politiques. Je ne pense pas qu'il y ait une bonne façon de présenter ce message. Il faut faire le lien avec les expériences concrètes des gens, et à moins qu'ils n'aient une expérience de la démocratie et qu'ils aient une idée précise de ce que cela signifie pour leur vie, il sera difficile de vraiment les rallier à cette cause. Les syndicats jouent ici un rôle essentiel. Ce sont de véritables points d'ancrage qui peuvent relier les gens aux institutions politiques et leur donner le sentiment d'avoir un réel pouvoir d'action

Suk : Ce qui touche vraiment les gens, ce n'est pas une idée abstraite de la démocratie, mais les résultats concrets, y compris les résultats matériels. Les Américains ont le vague sentiment que les institutions ne fonctionnent pas. Ils se montrent sceptiques envers les élites et l'oligarchie. Ils ne qualifieraient pas leur idéologie d'anti-oligarchique, mais je pense qu'elle est davantage anti-oligarchique que démocratique. Je pense qu'une partie du problème de Kamala Harris tenait au fait qu'elle utilisait le mot « démocratie » pour décrire ce que beaucoup de gens percevaient comme une oligarchie. Là où j'habite, à New York, la campagne électorale de Zohran Mamdani était axée sur les

résultats concrets et le scepticisme face à l'oligarchie, ce qui a incité les gens à s'engager pour faire évoluer nos institutions dans une direction démocratique.

*Post-scriptum :*

*David Bateman is an associate professor in government and public policy at Cornell University. He has written extensively on democratic backsliding, democracy-reinforcing hardball, and ideologies of race and racism, and is the author of *Disenfranchising Democracy* and, with Ira Katznelson and John Lapinski, *Southern Nation*.*

*Julie C. Suk is a professor of law at Fordham University School of Law, where she teaches constitutional law and civil procedure. Her research focuses on constitutional amendment and reform. She is the author of *We the Women : The Unstoppable Mothers of the Equal Rights Amendment*, *After Misogyny : How the Law Fails Women and What to Do about It*, and *The Shadow Court : Rescuing Democracy from the Supreme Court* (forthcoming September 2026).*

*Patrick Iber is co-editor of *Dissent*.*